

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
de la Commune de RUFFIEUX
Département de la Savoie

Arrondissement de Chambéry
SEANCE DU 03 MARS 2026

République Française

DCM 2026-03-06

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 14
Conseillers présents : 12
Conseillers absents : 02
Procurations : 00
Votants : 12

L'an deux mille vingt-six et le trois mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de RUFFIEUX, régulièrement convoqué le 23 février 2026 s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier ROGNARD, Maire.

Étaient présents : Madeline ABRY, Fabienne CAGNON, Ghislain FIORA, Isabelle GAUCHER, Christian GRUFFAT, Emilie GUILLORY, Patrick L'HOSPITAL, Véronique MAURICE-RÉMONDAT, Christiane MOUCHET, Pierre Yves PASQUALI et Patrick SALA.

Absents : Nicolas BURDET et Stéphanie QUINSON.

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : Fabienne CAGNON

Cession foncière de parcelles issues de la procédure de blens sans maître aux lieux-dits « La Cave » et « Les Champs Gros »

Monsieur le Maire indique que la commune est propriétaire des parcelles cadastrées Section D, Numéros 62 - 63 - 102 et 103, toutes classées en zone A du PLUi. Ces terrains ne représentent aucune utilité particulière pour les projets de la commune.

Il rappelle par ailleurs que ces parcelles sont issues de la procédure menée au titre des « blens sans maître » et ont été incorporées dans le patrimoine privé communal par arrêté du 27 juillet 2024, publié le 29 juillet 2024.

Il indique avoir été saisi d'une proposition spontanée d'acquisition de ces quatre parcelles par un propriétaire riverain.

Monsieur le Maire rappelle que l'avis d'évaluation du service de France Domaine est facultatif pour les communes de moins de 2000 habitants. Il propose à l'assemblée de céder ces quatre parcelles au prix de **1 000.00€**.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- **d'approuver** la cession à l'amiable des parcelles cadastrées section D, numéro 62 d'une contenance de 3a 00ca, numéro 63 d'une contenance de 3a 20ca, numéro 102 d'une contenance de 63ca et numéro 103 d'une contenance de 27ca au profit de Monsieur et Madame Fabien REYNAUD ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer pour le compte et au nom de la commune, tous les documents relatifs à cette cession ;
- **de désigner** la Société d'Aménagement de la Savoie pour la rédaction de l'acte administratif à venir et toutes les formalités afférentes ;
- **de préciser** que les frais engendrés par cette cession à Mille euros-1000.00€ seront supportés intégralement par l'acquéreur.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Fabienne CAGNON



Le Maire,
Olivier ROGNARD

